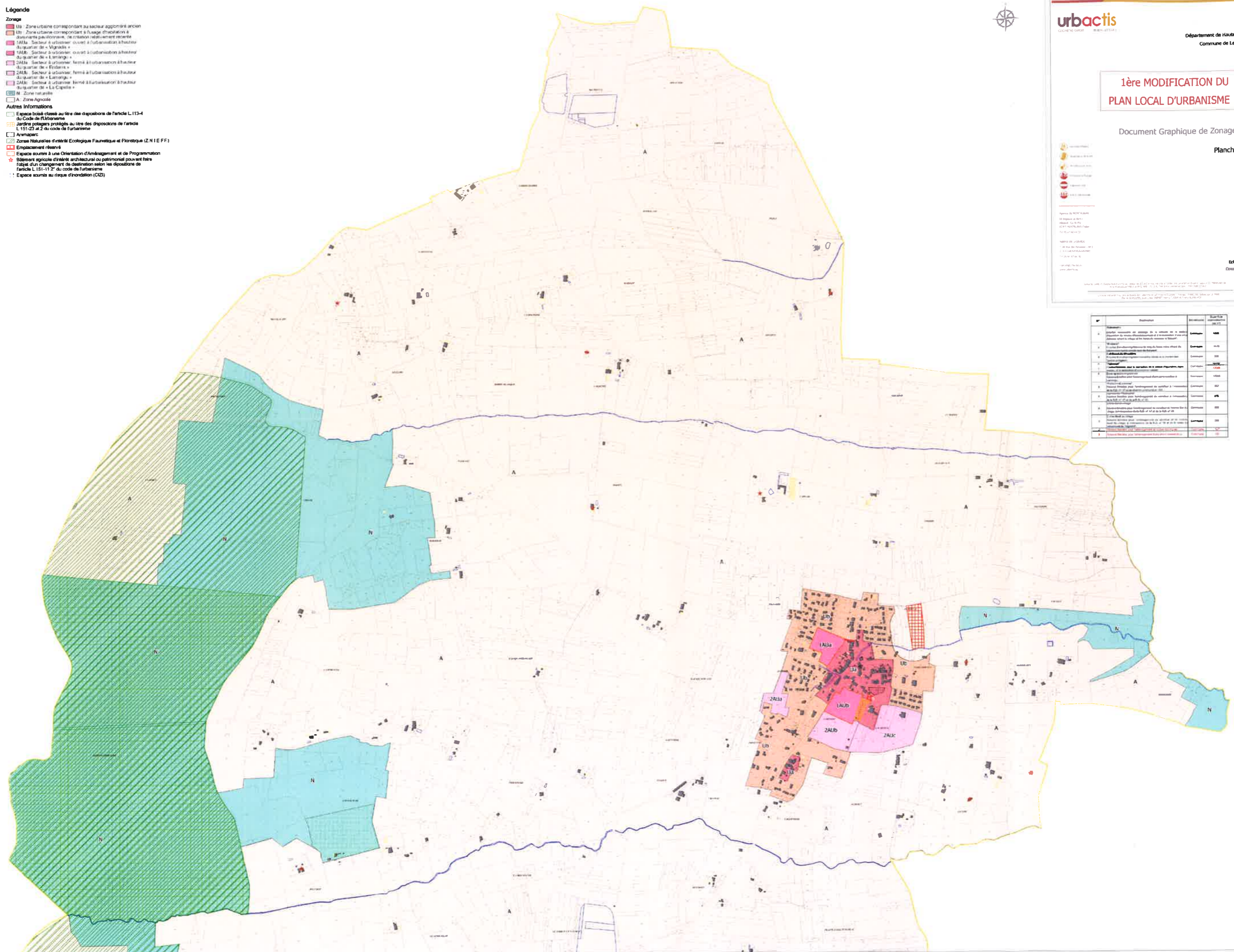


- Légende**
- Zonage**
- Ua : Zone urbaine correspondant au secteur aggloméré ancien
 - Ua : Zone urbaine correspondant à l'usage d'habitation à dominante pavillonnaire, de création relativement récente
 - UaMa : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Mignoles »
 - UaM : Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « L'Ermitage »
 - UaMa : Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Erstère »
 - UaM : Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « L'Ermitage »
 - UaM : Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « La Chapelle »
 - N : Zone naturelle
 - A : Zone Agricole
- Autres Informations**
- Espace boisé classé au titre des dispositions de l'article L.113-4 du Code de l'Urbanisme
 - Jardins potagers protégés au titre des dispositions de l'article L.151-23 al.2 du code de l'urbanisme
 - Annexe:
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)
 - Espaces réservés
 - Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Biens agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme
 - Espace soumis au risque d'inondation (CIZ)



N°	Description	Surface	Superficie
1	Zone urbaine correspondant au secteur aggloméré ancien	1000	1000
2	Zone urbaine correspondant à l'usage d'habitation à dominante pavillonnaire, de création relativement récente	1000	1000
3	Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Mignoles »	1000	1000
4	Secteur à urbaniser ouvert à l'urbanisation à hauteur du quartier de « L'Ermitage »	1000	1000
5	Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « Erstère »	1000	1000
6	Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « L'Ermitage »	1000	1000
7	Secteur à urbaniser fermé à l'urbanisation à hauteur du quartier de « La Chapelle »	1000	1000
8	Zone naturelle	1000	1000
9	Zone Agricole	1000	1000
10	Espace boisé classé au titre des dispositions de l'article L.113-4 du Code de l'Urbanisme	1000	1000
11	Jardins potagers protégés au titre des dispositions de l'article L.151-23 al.2 du code de l'urbanisme	1000	1000
12	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)	1000	1000
13	Espaces réservés	1000	1000
14	Espaces soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation	1000	1000
15	Biens agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme	1000	1000
16	Espace soumis au risque d'inondation (CIZ)	1000	1000